Réf. Farde e-Assemblées : 2429479

N° OJ : 23

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/12/2021

Objet : Sports.- Subsides soutien régional Covid Sports 2021.- Montant total : 93.160,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021; sous réserve de l'approbation du feuilleton n°1 des modifications budgétaires 2021 par l'autorité de tutelle

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides pour le soutien régional Covid Sports 2021 pour un montant total de 93.160,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021 à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

1) 900,00 EUR à l'asbl "Butokukan Kendo & Iaido";
2) 4.360,00 EUR à l'asbl "Bruxelles Sport Attitude";
3) 1.170,00 EUR à l'asbl "Brussels Young Wrestling Style";
4) 860,00 EUR à l'asbl "Brussels Top Team 1000";
5) 390,00 EUR à l'asbl "Brussels Sport & Events";
6) 700,00 EUR à l'asssociation de fait "Brussels Dojo Karaté";
7) 860,00 EUR à l'asbl "Brussels Big Brackets";
8) 1.600,00 EUR à l'asbl "Brussel Aquatic Synchro Swimming";
9) 1.130,00 EUR à l'asbl "Blocs Five Bxl";
10) 580,00 EUR à l'association de fait "Turngroep Blijf Fit";
11) 17.330,00 EUR à l'asbl "Black Star Football Club";
12) 6.580,00 EUR à l'asbl "Basket Club L'Eclair de Bruxelles" (BC Eclair);
13) 470,00 EUR à l'association de fait "Biljartclub NOH";
14) 1.560,00 EUR à l'asbl "Royal Sport Nautique de Bruxelles";
15) 1.480,00 EUR à l'asbl "Team JAH Academy";
16) 550,00 EUR à l'asbl "Team Boughanem";
17) 1.010,00 EUR à l'asbl "Les Lendemains de la Veille";
18) 1.750,00 EUR à l'asbl "Gym Equilibre";
19) 620,00 EUR à l'asbl "Great Garlic";
20) 510,00 EUR à l'asbl "Friend's Gym Bruxelles";

21) 1.400,00 EUR à l'asbl "Cercle Sportif HA.VI.2 Bruxelles";
22) 4.790,00 EUR à l'asbl "Averse";
23) 19.390,00 EUR à l'asbl "Association Sportif Brussels City";
24) 1.600,00 EUR à l'asbl "AR-ONE";
25) 11.840,00 EUR à l'asbl "Anneessens 25";
26) 2.100,00 EUR à l'asbl "A.M.A. Jeunesse Gym";
27) 3.110,00 EUR à l'asbl "Gym Sana";
28) 2.380,00 EUR à l'asbl "Atletico BXL";
29) 2.140,00 EUR à l'asbl "Bruxelles Royal Yacht Club".

Annexes :